



Bureau de normalisation  
du Québec

*Le BNQ est membre du Système national de normes (SNN).*

## Formation d'auditeur - Programme CanadaGAP

**11, 12, 18, 19 et 20 mars 2026 – EN MODE VIRTUEL**

Cette formation conçue par CanadaGAP et offerte par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) vous permettra d'effectuer une revue approfondie des exigences du programme. Cette activité constitue une étape importante dans le cadre du processus menant à l'obtention de votre qualification à titre d'auditeur du programme CanadaGAP.

### Détails :

- En français
- 11, 12, 18, 19 et 20 mars 2026 (jours 1 à 5) : les cours auront lieu tous les jours, de 8 h 30 à 16 h 30, heure avancée de l'Est (HAE)

### Que comporte la formation ?

- Revue approfondie des exigences du Guide de CanadaGAP.
- Exemplaires numériques des documents pour le cours.
- Jours 1 à 5 : formation en mode virtuel et révision en vue des 3 examens, le cas échéant (auditeur, HACCP ainsi que remballage et commerce en gros).

### De quelle façon procédera-t-on pour les examens ?

- Les examens (auditeur, HACCP ainsi que remballage et commerce en gros), le cas échéant, pourront être réalisés en ligne sous surveillance **une fois la formation complétée**. Des précisions sur ces derniers et l'information sur leur surveillance seront fournies avant la fin du cours.
- **À noter : des frais supplémentaires seront exigés pour les examens en ligne afin de couvrir les frais de surveillance de chaque examen. Les droits d'inscription à la formation n'incluent pas ces frais supplémentaires.**

### Quelles sont les requis informatiques pour la participation à la formation ?

- Un ordinateur (Windows ou MacOs)
- Une connexion Internet — service fixe à large bande ou sans fil (3G ou 4G/LTE)
- Des haut-parleurs et un microphone – intégrés, clé USB, ou sans fil Bluetooth
- Une webcaméra, HD ou pas — intégrée ou sans fil Bluetooth

### Qui devrait s'inscrire au cours ?

- Les personnes souhaitant devenir auditeurs du BNQ pour le programme CanadaGAP
- Les personnes souhaitant approfondir leur compréhension des exigences du programme CanadaGAP
- Les experts-conseils, les acheteurs de fruits et légumes frais ou autres intervenants.



Bureau de normalisation  
du Québec

*Le BNQ est membre du Système national de normes (SNN).*

## Quelles sont les exigences préalables ?

- Se familiariser avec le Guide de salubrité des aliments CanadaGAP avant la formation.
- Réussir un travail préparatoire, dont tous les détails vous seront communiqués après votre inscription, et le soumettre **au plus tard le 3 mars 2026**.
- **Il est préférable d'avoir terminé les cours préalables pertinents (formation sur les techniques d'audit) avant de suivre la formation d'auditeurs de CanadaGAP.**  
[Voir les qualifications et les exigences des auditeurs de CanadaGAP](#)
- Communiquez avec le [BNQ](#) afin d'en apprendre davantage sur notre procédure de qualification.

## Quels sont les droits d'inscription ?

- Tarif régulier : 1 675 \$ CA, plus taxes

## Pourquoi devrais-je m'inscrire ?

- Savoir utiliser les guides de CanadaGAP et comprendre leurs exigences.
- Savoir utiliser la liste de contrôle d'audit de CanadaGAP.
- Connaître les risques associés aux fruits et aux légumes frais.
- Reconnaître les responsabilités de base d'un auditeur et réviser les compétences de base d'un auditeur.
- Comprendre les principes de base du HACCP.
- Discuter des principes d'évaluation des risques et de la façon dont ils s'appliquent aux audits au Canada.
- Expliquer les diverses réglementations qui régissent les exploitations canadiennes.
- Savoir lire et interpréter différents types de registres et de documents.

## Que dois-je faire pour m'inscrire ?

- Complétez le [Formulaire](#) et le faire parvenir au BNQ : [bnq.canadagap@bnq.qc.ca](mailto:bnq.canadagap@bnq.qc.ca)

## Avez-vous besoin de plus amples renseignements ?

Courriel : [bnq.canadagap@bnq.qc.ca](mailto:bnq.canadagap@bnq.qc.ca)